



Mairie
Place du Général de Gaulle
78820 JUZIERS
Tél : 01 34 75 28 00
Fax : 01 34 75 69 82
secretariat-mairie@juziers.org
www.juziers.fr

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT A TITRE TEMPORAIRE
AUTORISATION DE TRAVAUX
N° 2026 – TEMP 93**

Le Maire de la commune de JUZIERS,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de la route et le code de la voirie routière
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
Vu la demande formulée par écrit le 25 août 2026 par l'entreprise Solutions 30 pour le compte d'Orange Telecom ;

Considérant les travaux d'installation de la fibre 35 rue du Commerce à JUZIERS qui auront lieu :

le 16 septembre 2026 de 08 heures 00 à 17 heures 00.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans un but de sécurité publique ;

ARRETE

:

Article 1. Le stationnement des véhicules de la société Solutions 30 sera autorisé 35 rue du Commerce à JUZIERS, le 16 septembre 2026.

Article 2. Pendant les travaux, le stationnement sera interdit à proximité du chantier. La signalisation réglementaire est à la charge de celles-ci. La circulation ne doit pas être interrompue.

Les riverains seront informés par écrit par la société chargée des travaux.

Article 3. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4. Le présent arrêté sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de JUZIERS.

Article 5. Monsieur le Maire de la commune de JUZIERS, Monsieur le commissaire de police de MANTES LA JOLIE, la police municipale de JUZIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 27 août 2026.

Le Maire, Cédric GUILLAUME



Dossier suivi par :

Philippe MILLET

Tél : 06 43 05 91 08

police.municipale@juziers.org